

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025 - DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M Yves LAMBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Yves LAMBERT, Monsieur Paul STOUDEUR, Madame Marie-Thérèse BRION, Madame Anne COMBE, Madame Isabelle RAMAIN-SOUDANNE, Madame Anne MILLION, Monsieur Alain CHABOCHE, Madame Valérie MARAZZANI, Madame Marina POUSSIGNOT, Madame Angèle LAINÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LALANDRE a donné procuration à Madame Valérie MARAZZANI

Monsieur Mickael GUICHARD a donné procuration à Madame Marina POUSSIGNOT

Monsieur Guillaume NOIR a donné procuration à Madame Isabelle RAMAIN-SOUDANNE

Monsieur Paul BOURSIER a donné procuration à Monsieur Paul STOUDEUR

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre PIBOULEAU

Secrétaire de séance : Madame Anne MILLION

Ordre du jour :

1. Marché public pour la rénovation énergétique de l'école et de la mairie.

➤ **QUESTION N° 1 - Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2024 : Commune**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à confier la mission de consultation dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la rénovation de l'école et de la mairie de la commune à l'agence Ingenier'Y,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché public.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Questions diverses :

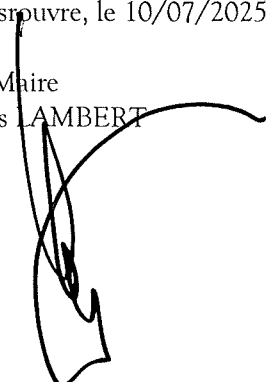
Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Grosrouvre, le 10/07/2025

Le Maire

Yves LAMBERT



Le secrétaire de séance

Anne MILLION

